

Chargé (e) de production audiovisuelle

Certification professionnelle enregistrée au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) de niveau II (Fr - niveau Bac +3, Bac +4) et de niveau 6 (Eu) - Code NSF 323p - arrêté du 16/04/2015 publié au JO du 25/07/2015

→ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation Chargé (e) de production audiovisuelle permet de :

Rendre opérationnel en production au poste de chargé de production, du terrain au bureau de production et vice et versa.

Comprendre et analyser un projet de production dans ses composants technico-artistiques.

Identifier les moyens techniques, artistiques et de production nécessaires à sa réalisation, les quantifier et estimer leur durée d'utilisation.

Évaluer les coûts de la production et établir le devis de production.

Choisir les procédures de fabrication répondant le mieux aux besoins de la production et de la réalisation.

Préparer, planifier, coordonner et contrôler la mise en œuvre des moyens de fabrication : du tournage à la postproduction, en tenant compte des contraintes budgétaires.

Maîtriser sa communication dans les différentes situations professionnelles auxquelles le chargé de production est confronté.

→ Site web / Réf : C0665

→ **CATÉGORIE**
Fondamentaux

→ **VOTRE CONSEILLER DE FORMATION**
Ludovic AMBROSIO / Tél. 01 49 83 20 64
lambrosio@ina.fr

DURÉE
130 JOURS

EFFECTIFS
10 pers.

Issy
> du 09/03/2020
au 19/06/2020

Bry-sur-marne
> du 16/11/2020
au 08/06/2021

Session intra sur demande

**PRIX NET
DE TAXE**
15900 €

Publics concernés

Toute personne, de niveau Bac +2 (ou équivalent professionnel), débutant en production.

Prérequis

Avoir les connaissances de base des outils bureautiques usuels dont les fonctionnalités de base d'Excel. Pour accéder à cette formation il faut satisfaire à un test d'aptitude et de connaissances générales suivi d'un entretien portant sur votre projet professionnel.

À avoir : déplacements réguliers à prévoir sur les lieux de production, horaires de travail irréguliers.



FORMATEURS

Cette formation est animée par des professionnels de l'audiovisuel : chargés de production, réalisateurs, producteurs, responsables techniques, administratifs et financiers, juristes, ayant tous l'expérience de l'animation de modules de formation à la production.

CONTENU

- La formation comprend deux périodes d'enseignement et d'apprentissage.
- Une première période d'une durée de 100 jours consacrée à l'acquisition des connaissances et des méthodes de travail du chargé de production :
 - connaissances technico-artistiques :
 - . le langage de l'image et du son, éléments de syntaxe audiovisuelle et d'écriture scénaristique (repères),
 - . les genres audiovisuels,
 - . les métiers technico-artistiques.
 - techniques et fabrication :
 - . les bases techniques vidéo et audio, de la SD à la HD,
 - . la chaîne de fabrication : les configurations et procédures techniques, du tournage

(monocaméra, multicaméras) à la postproduction,

- . connaissance des moyens techniques du tournage : la prise de vues, la prise de son, la lumière ; les mises en œuvre des outils, conditions et contraintes,
- . connaissance des moyens de postproduction image et son : le montage, les effets spéciaux, les trucages, le mixage,
- . les moyens de transmission.
- production et procédures :
 - . l'entreprise de production : les principes fonctionnels,
 - . les métiers de la production : le producteur, le chargé de production, l'assistant, etc.,
 - . les moyens d'organisation du chargé de production : les outils de bureautique,
 - . la gestion budgétaire, administrative et comptable : les coûts internes et externes, le chiffrage d'un projet et le devis, l'engagement et la liquidation des dépenses, le suivi du devis et le bilan financier,
 - . l'organisation du tournage et de la postproduction : les repérages, le plan de travail, la planification des moyens techniques et des équipes, les réservations

- des matériels, leur préparation et acheminement sur les lieux de tournage, la gestion des moyens logistiques : déplacements, régie d'avance, intendance, sécurité, la gestion des supports image et son, le suivi de la fabrication jusqu'au PAD,
- . les assurances,
- . la gestion des médias : les sources d'images et leur exploitation.
- droits de l'audiovisuel :
 - . le cadre réglementaire de la production et de la diffusion des programmes audiovisuels,
 - . les conventions collectives et le droit du travail,
 - . les droits d'auteurs et droits voisins,
 - . les droits musicaux,
 - . le droit à l'image,
 - . la chaîne des droits et leur mise en œuvre : les différents contrats.
- travaux dirigés portant sur l'étude de cas de programmes concernant les genres principaux de la production audiovisuelle : documentaire, émission de plateau, fiction, captation TV et web doc. Ces travaux seront répartis sur l'ensemble de la formation.
- Une seconde période de stage en milieu

professionnel, d'une durée de 30 jours, destinée à mettre en pratique les acquis (la recherche de la société d'accueil doit être menée par le stagiaire).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Cours théoriques.
- Études de projets en travaux dirigés.
- Exercices et travaux pratiques permettant la mise en œuvre des outils de fabrication.
- Réalisation de plusieurs productions réelles : sujets documentaires, captations, émissions multicaméras.
- Des contrôles continus des connaissances sont organisés au cours de la formation afin de vérifier l'assimilation des acquis et la progression des stagiaires.
- Les contrôles continus des connaissances et l'évaluation finale des acquis devant un jury de professionnels déboucheront sur la remise d'une certification professionnelle de 'chargé de production'.

MATÉRIELS UTILISÉS

- Salle bureautique avec un poste PC par stagiaire avec Suite Office.
- Moyens techniques de production : caméscopes XDCAM, stations de montage on-line, studio multicaméras et régie HD.

BLOCS DE COMPÉTENCES

- Préparer un projet de production audiovisuelle
- Fabriquer un projet de production audiovisuelle
- Manager des équipes dans le cadre d'un projet de production audiovisuelle

CODE CPF

247 105

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Contrôle continu (dossiers, études de cas, réalisations, mises en situation professionnelle) et jury final de certification.